

COMMUNIQUE DE PRESSE

Décrets d'application de la loi relative à la santé sexuelle et à la reproduction en République du Bénin : il est urgent d'agir !

Les avant-projets des décrets d'application de la loi relative à la santé sexuelle et à la reproduction ont été adoptés dans le cadre d'un atelier tenu du 16 au 19 mai 2017, sous l'impulsion de la Direction de la Législation de la Codification et des Sceaux du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme. Au nombre de 4, ces documents réglementaires sont relatifs :

- aux conditions de création, d'agrément, de fonctionnement et de contrôle des structures de santé de la reproduction ;
- à la fabrication, à l'importation des produits contraceptifs, à la promotion et au marketing des méthodes contraceptives ;
- à la procédure et au contrôle des conditions légales d'interruption volontaire de grossesse ;
- aux conditions et modalités du bénéfice d'un régime de traitement spécial au profit des personnes malades du SIDA ou porteuses du VIH.

Les organisations de la société civile (OSC), signataires du présent communiqué, longtemps préoccupées par les entraves et les difficultés qu'engendre l'absence de ces actes normatifs, saluent ici l'initiative gouvernementale et se félicitent de cette avancée dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. En effet l'adoption de ces avants projets intervient à la suite de leurs multiples démarches de plaidoyer dont le but visait à inciter les instances compétentes concernées à procéder à l'élaboration des décrets d'application de cette loi.

L'étape suivante consiste à transmettre sans délai les textes élaborés aux services concernés du Ministère de la Santé pour leur acheminement vers le Conseil des Ministres.

Aussi,

- Considérant que la Stratégie Nationale Multisectorielle de Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes prône une société béninoise où toutes les adolescentes, tous les adolescents et jeunes de 10 à 24 ans jouissent de leurs droits, font leurs devoirs en matière de santé sexuelle et de la reproduction et bénéficient d'une bonne prise en charge en fonction de leurs besoins spécifiques ;
- Considérant que le Plan de Développement Sanitaire (2009-2018) a inscrit la promotion de la Planification familiale comme axe prioritaire de réduction de la mortalité maternelle et néonatale
- Considérant la grande vulnérabilité des jeunes et des adolescentes face aux grossesses non désirées, aux grossesses forcées et précoces dont le nombre ne cesse de croître, surtout en milieu scolaire ;
- Considérant leur grande vulnérabilité à l'infection au VIH/SIDA également ;

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large 'P' and various scribbles.

- Conscientes que la Santé de la Reproduction des Adolescents et Jeunes, y compris pour le VIH/Sida, demeurent une priorité pour le développement, et que c'est à raison que la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (2011-2015) avait opté pour la promotion d'une fécondité responsable, à travers un meilleur accès à l'information et aux services de Santé de la Reproduction,
- Considérant la prise en compte des enjeux du dividende démographique dans le Programme d'Action du Gouvernement,

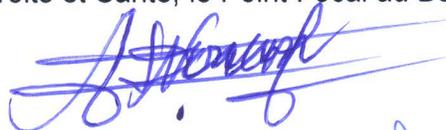
Nous, OSC œuvrant dans le domaine du droit à la santé en République du Bénin :

1. **invitons le Ministre de la Santé** à accorder une attention particulière à ce dossier et à l'inscrire au rang de ses priorités afin d'en faire le suivi jusqu'à son aboutissement pour le plus grand bonheur des populations;
2. **exhortons les acteurs dans leur ensemble** à renforcer le plaidoyer et la veille citoyenne pour accompagner les efforts du gouvernement aux fins de la signature des décrets en conseil des ministres en vue d'assurer à chaque individu la pleine jouissance du « droit à l'information complète sur les avantages, les inconvénients et l'efficacité des services de santé sexuelle et reproductive, ainsi que sur les méthodes de planification familiale afin de faire un choix éclairé en toute connaissance de cause. » (article 5 de la loi n°2003-04 du 03 mars 2003 relative à la santé sexuelle et la reproduction) ;
3. **Invitons le Ministre de la Santé et le Ministre des Finances** à confirmer cette avancée par l'adoption d'une mesure spécifique en faveur des jeunes, à savoir la prise d'un décret relatif à l'exemption de paiement des services de planification familiale pour les jeunes, comme l'accomplissement de l'un des 8 engagements pris par le gouvernement du Bénin en novembre 2013 à la Conférence Internationale sur la Planification Familiale d'Addis-Abeba.

Fait à Cotonou le 5 juillet 2017

Ont signé :

Pour Alliance Droits et Santé, le Point Focal au Bénin, Nourou ADJIBADE, Directeur Exécutif du CeRADIS,



Pour PLAN INTERNATIONAL BENIN,



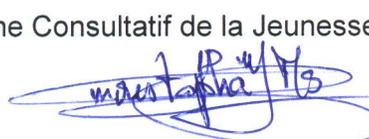
Rhéal DRISDRELE
Représentant Résident

Pour L'Association Béninoise pour la Promotion de la Famille (ABPF) ;



Dr Yous SOSSOU
Directeur Exécutif

Pour l'Organe Consultatif de la Jeunesse (OCJ),

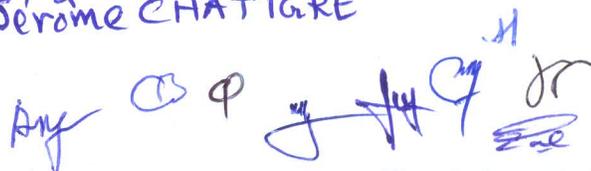


IMOROU Moustapha
Président du Conseil d'Administration (OCJ)

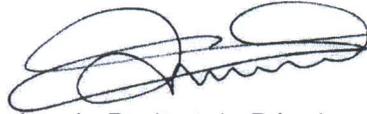
Pour la Coalition des OSC béninoises pour le repositionnement de la PF,



Coordonnateur Coalition OSC/PF
Jérôme CHATIGRE



Pour le WILDAF-Bénin,



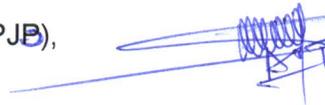
M^{re} Huguelle
BOKPE GNACADJA

Pour l'Association Béninoise de Droit et de Développement (ABDD),

La Directrice Exécutive

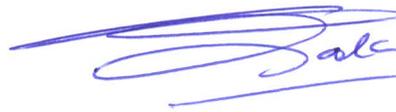
M^{me} Marie-Joséphine CLASSATO

Pour le Parlement des Jeunes du Bénin (PJB),



Alexandrine TCHKESSI
la 1^{ère} Vice-Présidente

Réseau des Associations Béninoises de Jeunes Engagés en Santé et Développement (RABeJ/SD)



TISSANI Loukman
Condommateux Adjoint

Pour le Réseau Ouest Africain des Jeunes Femmes Leaders (ROAJELF)



Marielle M. DEARBORÉ

Pour la Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Bénin (FAPHB)

g^{énéraliste} Jérôme TOKPO
Présidente

Pour l'Association pour l'Education, la Sexualité et la Santé en Afrique (APESSA)

Pour Recherches Actions Communautaires, Initiatives pour un Nouvel Espoir (RACINES)



Arsène ADIFFON
Directeur Exécutif